

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2359

présenté par

Mme Legrain, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	0	10 000 000
Livre et industries culturelles	0	0
Plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes (ligne nouvelle)	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite mettre en place un véritable plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels et de défense de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias et l'audiovisuel public.

En 2019, l'affaire du Ligue du LOL éclate, révélant le harcèlement mené par des blogueurs, journalistes, communicants et publicitaires parisiens, à l'encontre notamment de femmes journalistes. En février 2021 la plainte pour viol déposée par Florence Porcel contre Patrick Poivre d'Arvor est médiatisée. Vingt-deux femmes témoigneront et porteront plainte auprès des enquêteurs dans l'affaire Porcel/PPDA pour harcèlement sexuel, agression sexuelle ou viol. Depuis lors, le mouvement #MeTooMédia s'est formé : Si la parole des femmes s'était déjà libérée, elle est désormais davantage entendue.

En octobre 2023, un colloque était organisé par l'association #MeTooMédia et France TV, intitulé « De MeToo à WeToo pour construire ensemble des médias sans sexisme et sans violences sexuelles », signe de la progressive mise à l'ordre du jour de cette question majeure. Il portait notamment sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) au sein des médias et sur les enquêtes menées sur les VSS par les médias.

Tout en veillant à la protection de la liberté de la presse et des médias, nous demandons ainsi un fonds permettant aux médias de mettre en place des formations et des actions de lutte contre les VSS et les discriminations et de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de leurs équipes ou rédactions. Les militantes de l'association Me Too Médias, créée en février 2021 suite à la plainte pour viol déposée par Florence Porcel contre "PPDA" résument bien l'impérieuse nécessité de leur lutte car "les médias exercent une influence certaine sur l'opinion publique. A ce titre, leur responsabilité dans la diffusion de stéréotypes genrés, ou de croyances peuvent participer à établir une culture du viol, ou au contraire, à la lever (...) la réalité vécue dans les rédactions et organisations et / ou le milieu culturel, les pratiques internes, ont une portée sur les messages véhiculé".

Dans une enquête publiée en octobre 2024, l'INA, qui a mesuré l'évolution du nombre d'occurrences du terme « #MeToo » sur les antennes des médias audiovisuels, a établi qu'entre janvier 2019, quelques mois après la naissance du terme, et fin juillet 2024, jamais il n'a été autant question de « #MeToo », que depuis le début de l'année 2024 ("C'est bien simple : sur le premier semestre 2024, le terme a déjà été davantage prononcé sur les antennes des 16 médias étudiés que sur la totalité de chacune des années précédentes, avec un rapport qui va du simple au double"). Ce constat, encourageant, met une fois encore en lumière la nécessité de lutter contre ces violences dans tous les secteurs de la société, y compris dans les médias et l'audiovisuel public.

Alors que les associations demandent au Gouvernement 2,6 milliards d'euros pour la lutte contre les violences faites aux femmes et que la violence systémique est dénoncée dans le secteur des médias, le ministère de la Culture doit prendre sa part dans cet effort.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons avec cet amendement le transfert des crédits de l'action 02 – Aides à la presse du programme 180 « Presse et médias », à hauteur de 10 millions d'euros en autorisations d'engagement et 10 millions d'euros en crédits de

païement, vers un nouveau programme intitulé « Plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes ». Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.